

# Pourquoi abat-on des platanes à Fuveau ?

La question peut légitimement se poser quand on sait :

- Qu'on est à une période où il vaudrait mieux en planter davantage ;
- Que le code de l'environnement comprend un nouvel article ( L. 350-3.) : « Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit, sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens ou un danger sanitaire pour les autres arbres ou bien lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures. »

Un rapport d'experts a bien été réalisé cet été, en date du 18 août 2019, recommandant l'abattage de 10 platanes sur le Cours, l'Avenue Emile Loubet, l'avenue Célestin Barthelemy et la rue Rondet.

Mais ce rapport pose plusieurs questions :

- **Sur le fond**
  1. Le rapport indique que les platanes de Fuveau ne sont pas atteints par la maladie du chancre coloré, ce qui aurait obligé à un abattage massif à 50m autour des arbres malades, tant mieux !
  2. Il indique que certains platanes sont atteints du tigre du platane mais aussi présentent une cavité creuse au niveau du tronc pouvant générer un risque de rupture ;
  3. Il indique encore qu'un des platanes a été endommagé par les travaux récents de voiries et requalification du cours et que l'abattage de cet arbre doit être immédiat (c'est le seul dans ce cas) ;
  4. Concernant les platanes du parking du jeu de boules, il est indiqué pour 3 d'entre eux que les travaux de voiries sur le parking vont nécessairement endommager le système racinaire et donc les condamner rapidement ... Et que 3 autres devront être protégés s'ils ne veulent pas subir le même sort.

Dont Acte ? l'expert a parlé. La Mairie s'exécute appliquant ainsi le principe de précaution et elle serait jugée irresponsable de ne pas le faire, n'est-ce pas ?

Sauf que la lecture de ce rapport par un autre expert en élagage pose un certain nombre de questions sur le fond et la communication associée :

- **Sur le fond**
  - Sur Aix en Provence, 2 expertises ont abouti à un résultat très différent passant d'une préconisation d'abattage de 30 arbres pour le premier à 3 pour le second. Cette divergence entre experts montre que les municipalités ne doivent pas s'arrêter sur ce sujet sensible à un seul avis si l'objectif est d'essayer de préserver nos arbres au maximum.
  - A chaque proposition d'abattage, une fiche d'identité de l'arbre doit être établie avec les mesures chiffrées du dernier rapport, l'évolution depuis 4

ans et donc la justification chiffrée du risque mécanique, justifiant la préconisation d'abattage. Or, il n'en est rien dans le rapport à Fuveau.

- Au dernier abattage, il a été montré aux services de la mairie qu'un arbre identifié dans le rapport comme « creux » ne l'était pas au vu de la souche qui restait ; le diagnostic sur cet arbre n'était probablement pas le bon. Qu'a fait la mairie depuis pour éviter ce genre d'écarts, toujours dans l'objectif de préserver nos arbres au maximum ?
- La Mairie de Gréasque a mis en place un traitement biologique du tigre du platane pour préserver le plus longtemps possible les arbres. Ce traitement est-il mis en place également à Fuveau ?

- **Sur la communication**

- Daté du mois d'août, l'information concernant l'élagage et l'éventuel abattage n'apparaît que le mercredi 9 octobre sur le site Facebook de la mairie pour un démarrage des travaux le lundi 14 octobre.
- Pourquoi ne pas avoir édité les résultats plus tôt ?
- Suscitant de nombreuses questions, pourquoi ne pas avoir proposé une réunion d'information avec l'expert présentant son rapport et ses conclusions et répondant aux interrogations légitimes des Fuvelains ?

**Une fois de plus, la gestion de cette problématique pose encore beaucoup de questions dans une période où le partage d'informations devrait être un élément essentiel pour tenter de préserver ce patrimoine culturel que sont les platanes.**

(Source : Association Fuveau Demain)